



AVIS PUBLIC

Séance extraordinaire du conseil municipal
Adoption du budget 2023 et du
programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 474.2)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 13 décembre 2022 à 20 h 30 en la salle Florian-Bleau** située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal.

Donné à L'Île-Perrot, ce 2 décembre 2022

(Original signé)

Zoë Lafrance
Directrice des affaires juridiques et greffière